

Orientation 4 Tendre vers une gestion raisonnée des espaces

Orientation 4 Tendre vers une gestion raisonnée des espaces

"Tendre vers un urbanisme raisonné nécessite la mise en oeuvre d'outils de planification s'inscrivant, si possible dans les démarches intercommunales et prenant mieux en compte les éléments qualitatifs dans les domaines de l'agriculture, du paysage et de l'environnement ."

Contributions attendues des communes

«Réalisent un diagnostic agricole et paysager avant de réaliser leurs documents d'urbanisme. »

Rôles de l'établissement public du Parc national des Pyrénées

« Encourage les communes à faire des diagnostics agricoles et paysagers avant de faire des documents d'urbanisme. »

page 100

Référence ID de l'article : #1190

Auteur : Olivier Caligari

Dernière mise à jour : 2013-08-09 15:08